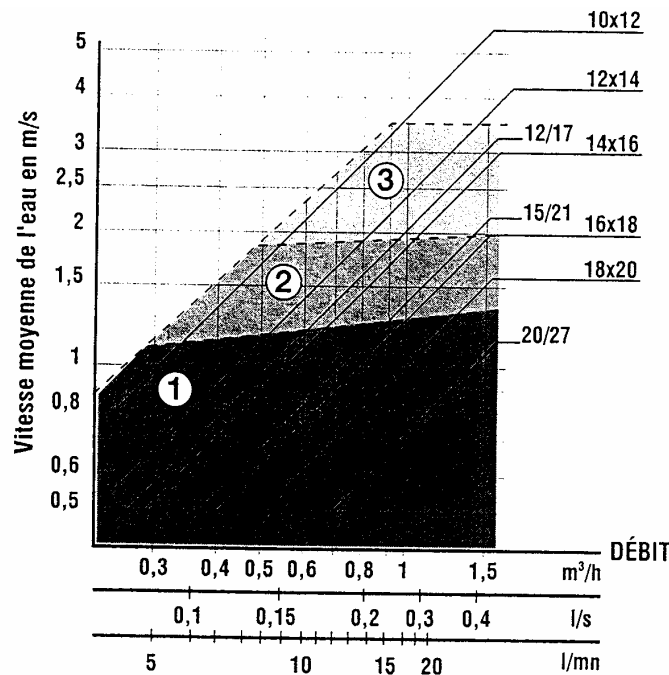


## ALIMENTATION

Abaque pour le choix rapide des diamètres de tuyauteries de distribution d'eau (Abaque édité par la société Desbordes) :



- Zone 1 : recommandée pour l'usage domestique
- Zone 2 : intermédiaire
- Zone 3 : usage industriels

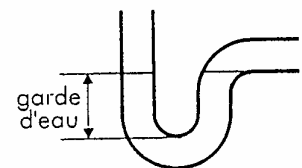
## LE SIPHON

Un siphon doit être conçu de façon à ce qu'après utilisation, la garde d'eau soit de 5 cm (selon la norme NF P41-201).

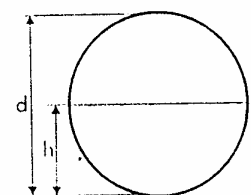
Le bon fonctionnement de l'évacuation dépend :

- des dimensions de la canalisation (longueur,  $\varnothing$ ) ;
- du tracé de la canalisation (pente, coudes...) ;
- de la ventilation (primaire ou secondaire).

**Dimensions de la canalisation : d'après DTU 60.11**



Garde d'eau = 5 cm



Remplissage :  $h/d = 1/2 = 50\%$

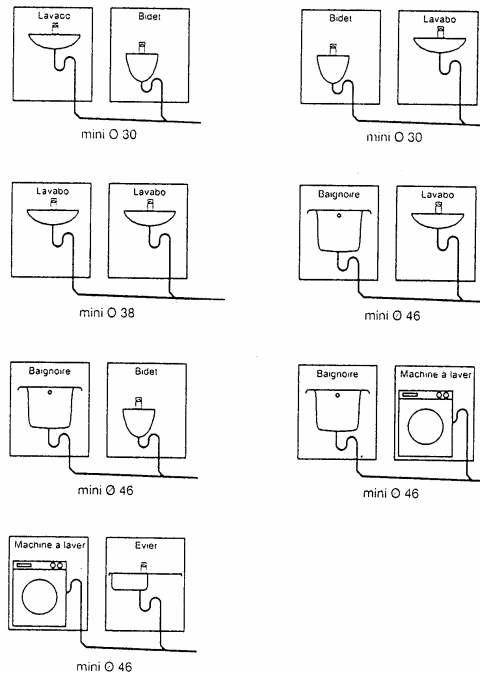
Remplissage : la hauteur d'eau maximale normale dans les tuyaux d'évacuation des eaux usées doit être égale à la moitié du diamètre.

## LE COLLECTEUR

Combinaisons possibles de plusieurs appareils sanitaires sur un même collecteur (diamètres intérieurs) :

**A noter :**

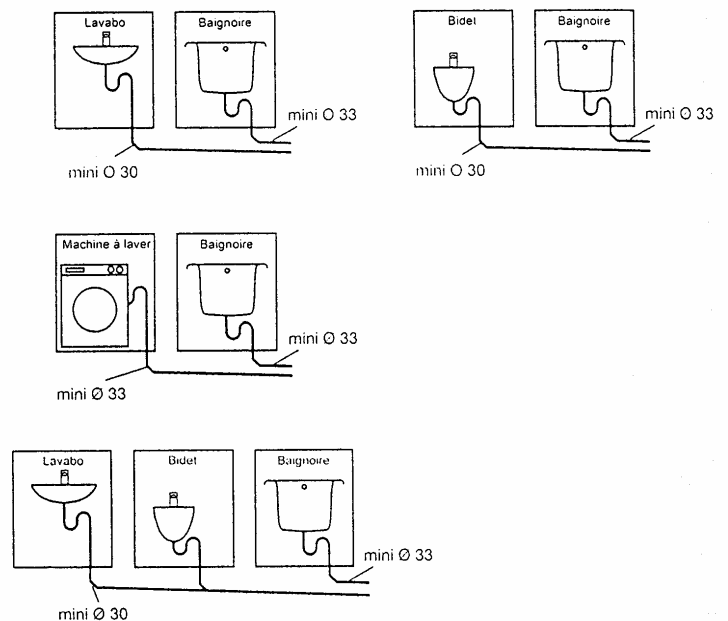
Pente recommandée : entre 1 et 3 cm/m. Une douche peut être assimilée à une baignoire.



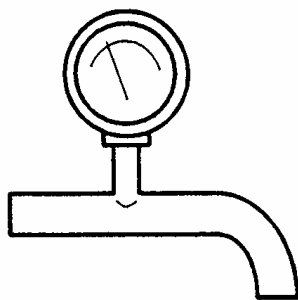
Combinaisons d'appareils sanitaires nécessitant 2 collecteurs (diamètre intérieurs) :

**A noter :**

Pente recommandée : entre 1 et 3 cm/m. Une douche peut être assimilée à une baignoire.



## LA DISTRIBUTION D'EAU



Extrait du règlement sanitaire départemental type :

« Le branchement et le réseau de canalisations intérieures ont une section suffisante pour que la hauteur piézométrique de l'eau au point le plus élevé ou le plus éloigné de l'immeuble soit encore d'au moins 3 mètres (correspondant à une pression d'environ 0,3 nbar) à l'heure de pointe de consommation ».

Cette règle s'applique également au moment où la pression de service dans la conduite publique atteint sa valeur minimale.

Les calculs s'effectuent suivant les bases du DTU 60-11, en respectant notamment les vitesses d'écoulement qui sont d'environ :

- 2 m/s pour les canalisations en sous sol ;
- 1,5 m/s pour les colonnes montantes ;
- 1,5 m/s pour les distributions intérieures ;
- 1 à 1,2 m/s pour l'hôtellerie (confort acoustique).

### Remarque :

Pour les meubles collectifs d'habitation, l'installation doit être conçue de manière à obtenir une pression totale minimale de 1 bar à l'entrée de chacun des logements.